

Lors du débat au Sénat sur le projet de loi relatif au Parquet européen, Jean-Pierre Sueur a exprimé ses réserves sur l'instauration d'une « convention judiciaire d'intérêt public » (CJIP) dans le SEUL domaine des délits relatifs à l'environnement, craignant des transactions ou des arrangements minorant les sanctions pour des délits dont les conséquences peuvent être graves.

Lire :

>> [L'intervention de Jean-Pierre Sueur en séance publique](#)

>> [Tout le débat sur ce sujet](#)

>> [La dépêche AFP](#)